

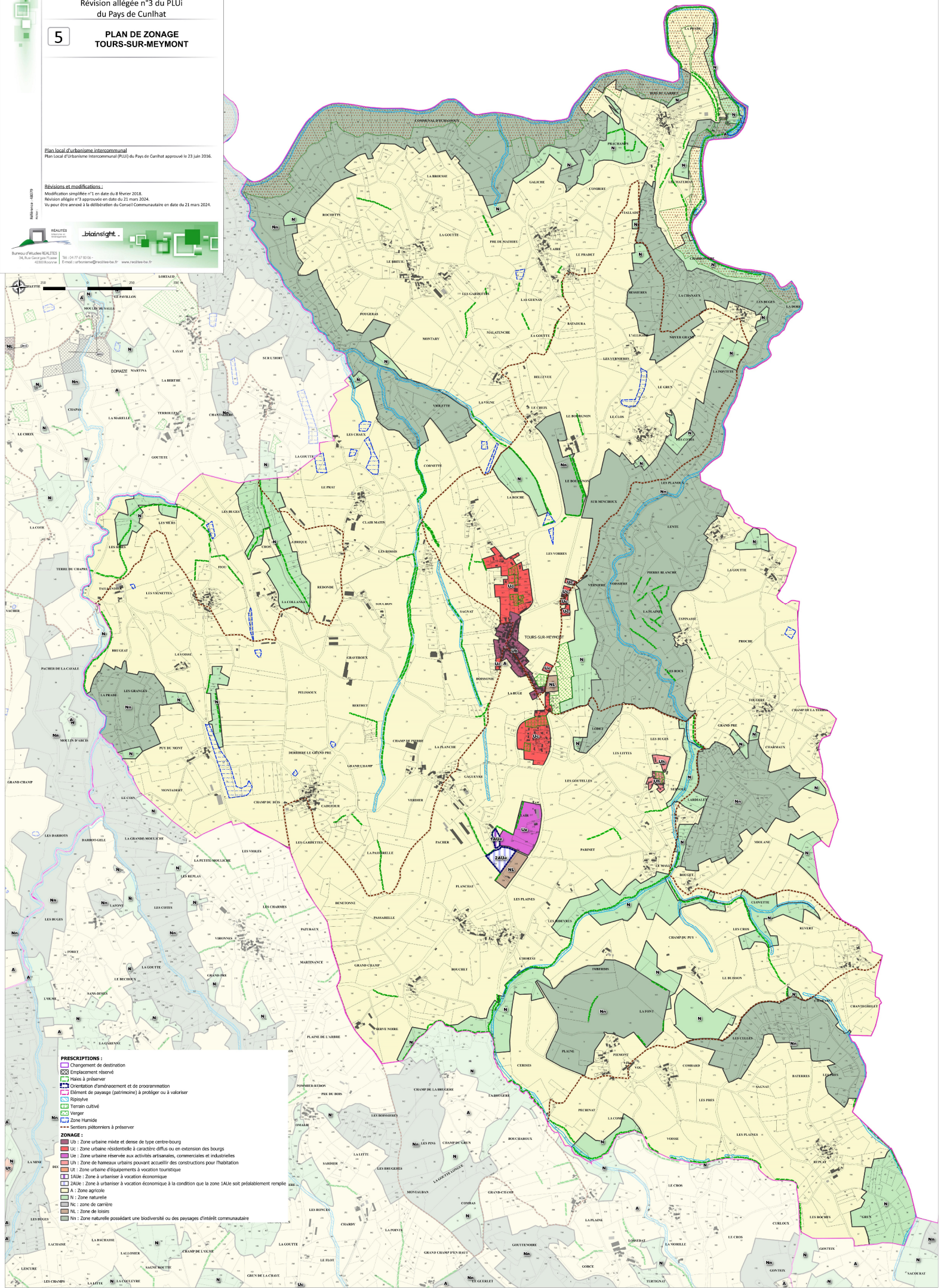
Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :
Modification simplifiée n°1 en date du 8 février 2018.
Révision allégée n°3 approuvée en date du 21 mars 2024.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024.



Bureau d'Urbanisme REALITES
34, Rue Georges Clémenceau
42800 Bellevue

Tel : 04 77 47 01 00
Email : urbanisme@realites63.fr www.realites63.fr



- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
 - Emplacement réservé
 - Hâtes à préserver
 - Coordonnée d'aménagement et de zonage
 - Elément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
 - Ripisylve
 - Terrain cultivé
 - Verger
 - Zone Humide
 - Sentiers préconisés à préserver
- ZONAGES :**
- ZU : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
 - UR : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
 - UIC : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
 - UH : Zone de habitats urbains pourvus de constructions pour l'habitation
 - UT : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
 - IAUE : Zone à urbaniser à vocation économique
 - ZAEU : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone IAUE soit préalablement remplie
 - ZA : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nc : zone de caractère
 - Ns : zone de loisirs
 - Nns : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire